

CHARTRE DU GYMNASTE

AU SEIN DE LA SECTION GYMNASTIQUE ARTISTIQUE DE L'ES NANTERRE

La présente Charte fait partie intégrante de l'adhésion conclue à l'inscription entre le club, le/la gymnaste et les responsables légaux / les parents et a pour objet de réglementer le bon fonctionnement des entraînements et des compétitions ainsi que d'assurer la sécurité de tous.

Préambule :

Les gymnastes ne sont pas autorisés à rentrer dans la salle de gymnastique sans l'autorisation et la présence d'un entraîneur.

L'intégration en groupe perfectionnement ou compétition est soumise à validation du responsable technique et sur proposition des entraîneurs.

Cette intégration exige la participation aux compétitions durant l'année, le/la gymnaste ainsi que les responsables légaux/parents s'y engagent.

L'entraîneur se réserve le droit, de ne plus faire matcher le/la gymnaste jusqu'à la fin de la saison et de le/la rétrograder en niveau loisir pour la prochaine saison.

Les cours ont lieu durant toute l'année scolaire hors période de vacances. Le dernier cours étant le samedi qui démarre cette période.

1. Ponctualité et Assiduité :

- Il est demandé de respecter les heures d'entraînement (début et fin) pour ne pas déranger les autres gymnastes.
- Il est demandé d'arriver 5 minutes avant le cours afin d'être prêt(e) pour démarrer à l'heure.
- En cas de retard ou d'absence, le/la gymnaste ou son responsable légal/parent devra prévenir l'entraîneur au plus tôt pour des raisons d'organisation.
- Un(e) gymnaste ne peut intégrer un groupe d'entraînement prévoyant plusieurs créneaux hebdomadaires, uniquement s'il/elle peut assister à tous.
- En cas d'absences non justifiées par un certificat médical, dispense de sport ou voyage scolaire, la section pourra imputer les pénalités financières attribuées par les fédérations (forfait d'équipe ou absence/retard d'un juge) aux responsables légaux/parents.

2. Respect :

- Les gymnastes et les responsables légaux/les parents doivent respecter leurs entraîneurs, leurs camarades et les membres du bureau.
- Aucune forme d'irrespect ou de harcèlement ne sera tolérée.
- Les responsables légaux/parents ne peuvent pas interférer durant les cours depuis les gradins. Si besoin, ils peuvent voir l'entraîneur à la fin de la session ou prendre rdv avec lui.
- L'accès au bureau des entraîneurs est interdit aux gymnastes sans autorisation préalable.

3. Responsabilité des parents :

- Les enfants doivent être récupérés à l'heure dans le vestiaire (pour les Baby Gyms) et à l'entrée du vestiaire (à partir de 6 ans).
- Pour les enfants autorisés à attendre seuls à l'accueil du Gymnase, les entraîneurs devront être informés en début de saison par WhatsApp.

4. Tenue et Hygiène :

- Pour des raisons de sécurité, une tenue près du corps est demandée dès le groupe Baby Gym.
- À partir de 6 ans, les entraînements se font en justaucorps. Lorsqu'il fait froid, les gymnastes peuvent mettre une veste ou un sweat-shirt.
- Les shorts ou leggings sont autorisés. Toutefois, les joggings sont interdits.
- Les cheveux doivent être attachés pendant l'entraînement.
- Le port de bijoux est interdit (collier, bracelets, montre, etc).
- Les gymnastes ne peuvent rentrer dans la salle de gymnastique avec leurs chaussures venant de l'extérieur, il est recommandé d'apporter une paire de claquettes ou tongs pour circuler entre les salles, ainsi qu'une gourde ou une bouteille d'eau, uniquement en plastique ou métal, marquée à leur nom.

5. Matériel (sangle, élastique, poids etc.) :

- Le matériel mis à disposition doit être utilisé avec soin et respect.
- Il doit être rangé à la fin de chaque cours et/ou remis aux entraîneurs
- Il est strictement interdit d'être à 2 ou plus sur le trampoline

6. Propreté des lieux :

- Chaque gymnaste est tenu de respecter la propreté des vestiaires et des installations mises à disposition. Merci de ne rien laisser traîner et de jeter les déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

7. Objet personnel :

- Le club décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou de vol d'objets personnels (bijou, téléphone, argent etc.) que ce soit dans les vestiaires ou dans la salle.
- Téléphone : il est strictement interdit d'utiliser son téléphone dans la salle de gymnastique.

8. Communication parents/club :

- Les communications entraîneurs-responsables légaux/parents passeront par message/WhatsApp.
- Pour toute question d'ordre plus générale ou réclamation, merci de vous adresser directement aux entraîneurs concernés ou au bureau de l'ESN par mail (info@nanterregym.fr). Merci de ne pas utiliser les groupes WhatsApp pour cela.

En cas de non-respect répété de ces règles, avisé par des remarques d'un entraîneur ou membre du bureau, le club se réserve le droit de suspendre temporairement ou d'exclure définitivement un(e) gymnaste.

Cette charte vise à garantir un cadre sérieux, bienveillant et sécurisé pour tous.

Le/la gymnaste s'engage à respecter cette charte ainsi que le règlement intérieur de l'ESN disponible sur le site officiel.

À tout moment, le club peut être amené à modifier ou mettre à jour la présente charte. Toute mise à jour sera affichée dans les gradins du gymnase et communiquée par tous moyens (mail, comiti et/ou WhatsApp).